

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## UNIQUE

### RELATIVE A LA MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL SECTEUR EST DE PRÉ-BOCAGE INTERCOM

Par l'arrêté n°2023-005, Monsieur Gérard LEGUAY, Président de Pré-Bocage Intercom, a ordonné l'ouverture de l'enquête publique unique relative à la modification de droit commun n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) Secteur Est de Pré-Bocage Intercom.

#### **Objet et durée de l'enquête publique :**

Il sera procédé à une enquête publique unique sur les dispositions de la modification de droit commun n°1 du PLUi Secteur Est de la Communauté de communes Pré-Bocage Intercom pour une durée de 31 jours consécutifs **du mardi 6 juin 2023 à 16h30 au vendredi 7 juillet 2023 à 17h00**.

#### **Commissaire-enquêteur :**

Monsieur BAR Michel (agriculteur, retraité) a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et Mme ROUMIER-LECOMTE Albane a été désignée comme suppléante, par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Caen le 18 avril 2023.

#### **Dossier d'enquête publique et lieux de consultation :**

La notice de présentation, les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), les documents graphiques (règlement graphique), les actes relatifs à cette procédure, les avis des Personnes Publiques Associées sur le dossier de PLUi Secteur Est, l'avis de l'autorité environnementale sur le dossier de PLUi Secteur Est.

Le dossier de PLUi, ainsi que les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur seront déposés pour mise à disposition du public, aux jours et heures habituels d'ouverture pour une durée de 31 jours consécutifs, du mardi 6 juin 2023 à 16h30 au vendredi 7 juillet 2023 à 17h00, dans les lieux définis ci-dessous. Le commissaire enquêteur recevra le public dans le cadre des permanences définies aux lieux, dates et horaires suivants :

#### **Pré-Bocage Intercom – siège de l'enquête publique**

Siège de Pré-Bocage Intercom	Adresse	Horaires d'ouverture	Date et horaire de la permanence
Aunay-sur-Odon (commune déléguée de Les Monts d'Aunay)	Maison des services au public – 31, rue de Vire -Aunay-sur-Odon 14260 LES MONTS D'AUNAY	- Lundi au mercredi et vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 - Le jeudi de 9h00 à 12h30	- Mercredi 21 juin 2023 de 10h à 12h

#### **Mairie désignée comme lieux de permanences**

Mairie	Adresse	Horaires d'ouverture de la mairie	Date et lieu de permanence
Villy-Bocage	Place la Mairie 14310 Villy-Bocage	Mardi 16h30-18h30 Vendredi 16h30 – 18h30	- Mardi 6 juin 2023 de 16h30 à 18h30 - Vendredi 7 juillet 2023 de 15h à 17h

Pour les autres communes, le dossier du PLUi Secteur Est, pourra également être consulté pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet de Pré-Bocage Intercom <https://prebocageintercom.fr/environnement-amenagement/urbanisme/les-documents-durbanisme-par-commune/>.

Les observations du public peuvent être consignées dans les registres prévus à cet effet, être transmises par voie postale à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur au siège de l'enquête ou par voie électronique au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : [enquete-publique-4659@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-4659@registre-dematerialise.fr). Ces observations pourront également être transmises via le formulaire de dépôt prévu à cet effet à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4659>. Les observations du public transmises par voie dématérialisée seront consultables en ligne à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4659>

Un accès libre service aux dossiers est également garanti par trois postes informatiques (point info 14/France Services). Un premier poste informatique sera à disposition dans les locaux du siège de Pré-Bocage Intercom (31 rue de Vire - Aunay-sur-Odon – 14260 Les Monts d'Aunay), aux jours et heures habituels d'ouverture. Un second poste informatique sera à disposition au Point info 14/France Services de Villers-Bocage (40 rue des Fours à Chaux - 14310 Villers-Bocage) aux jours et heures habituels d'ouverture (9h-12h30/13h30-17h). Un troisième poste informatique sera à disposition au Point info 14 / France Services de Caumont-l'Evente (Maison Citoyenne, place Saint Clair, Caumont-l'Eventé 14240 Caumont-sur-Aure) aux jours et heures habituels d'ouverture (9h-12h/14h-17h).

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Malvina MATHIEU, chargée de mission urbanisme et paysages à [urbanisme@pbi14.fr](mailto:urbanisme@pbi14.fr).

A l'expiration du délai de l'enquête, les registres seront clos et signés par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au Président de Pré-Bocage Intercom, le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée au Préfet du Calvados et au Président du Tribunal Administratif de Caen.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions au siège de Pré-Bocage Intercom et dans les mairies désignées comme lieux d'enquête publique (voir la liste des lieux d'enquête ci-avant) aux jours et heures habituels d'ouverture pendant un délai d'un an ainsi que sur le site internet de Pré-Bocage Intercom : <https://prebocageintercom.fr>.

A l'issue de l'enquête publique, le PLUi Secteur Est, éventuellement modifié pour tenir compte des avis, observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération du Conseil Communautaire.

Un avis public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci, et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux habilités à publier des annonces légales, diffusés dans le département.

Le Président,  
Gerard LEGUAY